

## Exercice 2002 - Rapport d'activités des services délégués - Camping Municipal de Besançon-Chalezeule

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 16 décembre 1996, la gestion du camping a été confiée à la Fédération Française de Camping et de Caravaning (FFCC) qui est titulaire du contrat pour une durée de huit années soit jusqu'au 31 décembre 2004.

Après deux années d'exploitation difficile en 1997 et 1998, la Fédération a procédé en 1999 au recrutement d'un nouveau gérant, bon professionnel en matière d'accueil et de promotion touristique de la ville et de l'agglomération.

### A) - Analyse de l'activité du service délégué :

La saison 2002 a été moins bonne que la saison 2001 puisqu'on enregistre une baisse de 11,57 % des nuitées du fait notamment d'une météo défavorable et des inondations à répétition, et ce en dépit des efforts fournis par le gérant du camping.

#### *Comparatif des fréquentations mensuelles*

	2001	2002
Avril	425	537
Mai	958	783
Juin	1 842	1 283
Juillet	4 483	4 081
Août	4 959	4001
Septembre	605	1052
<b>Total</b>	<b>13 272</b>	<b>11 737</b>

Les chiffres bruts indiquent une progression en avant et arrière saison, c'est-à-dire en avril et en septembre, une baisse significative en juin et une forte diminution des fréquentations sur la saison estivale : - 14,4 %, soit - 1 360.

Parmi les nationalités fréquentant le camping, on note que les Français arrivent en tête avec un ratio de 52 %, puis viennent les Allemands (13 %), les Hollandais (11 %), les Danois (5,5 %), les Belges (3,60 %), les Italiens (3,06 %), les Suisses (2,96 %), les autres pays européens représentant moins de 3 % chacun.

Sur le plan des difficultés rencontrées avec les jeunes et la piscine, le climat s'est amélioré grâce notamment à un plan de surveillance efficace de la gendarmerie en accord avec la Police Municipale de la Ville de Besançon.

La fréquentation des gens du voyage a été inexistante, cela grâce au tarif dissuasif «caravane double essieu» instauré dès 1999.

L'année 2002 a fait apparaître le résultat du travail de fond entrepris en 1999 avec le passage régulier de clients qui s'arrêtent maintenant chaque année à l'allée et au retour sur le camping, mais également la création d'un noyau de campeurs qui viennent chaque année. Ce phénomène est en partie liée à l'absence de fréquentation des gens du voyage.

Il faut préciser que le gérant est de plus en plus saisi de demandes de location de mobil home, environ 50 demandes pour 2002 que l'on ne peut satisfaire du fait de l'absence de ce type locatif d'implantation sur le camping de Besançon-Chalezeule et sur toute l'agglomération.

## **B) - Analyse des comptes de l'activité déléguée :**

### **1 - Le compte d'exploitation du camping :**

A périmètre constant, en supprimant les produits exceptionnels sur exercices antérieurs, les **produits** augmentent de 1,1 %, passant de 66,2 K€ à 66,9 K€, avec notamment une progression des recettes de fréquentation : + 1,2 %, soit + 0,7 K€ pour les redevances de séjour et pour les frais de raccordements électriques.

Les **charges** sont en progression de 4,3 % : 76,7 K€ contre 73,6 K€ en 2001. On remarque une augmentation de 6 % de la masse salariale et une diminution de 4,2 % des charges externes, notamment des dépenses d'eau qui ont toujours posé problème lors des exercices précédents (recherche de fuites...).

L'exploitation se solde par un déficit de 9,8 K€, soit environ 13 % des charges d'exploitation (contre 10 % en 2001). Le déficit d'exploitation s'élevait à 7,4 K€ en 2001.

Le résultat net s'élève à - **15,8 K€**.

La redevance annuelle versée à la Ville de Besançon pour 2002, soit 10 % du montant HT des redevances de séjour, à l'exclusion des prestations de branchement électrique, s'élève à 5 500 €.

Depuis le début de la délégation (1.01.1997), le déficit cumulé du camping s'élève à 67,3 K€. Ce déficit est intégralement à la charge de la Fédération Française de Camping Caravaning.

Les comptes de cette Fédération, qui est elle-même en difficulté, sont analysés ci-après :

### **2 - Les comptes de la Fédération Française de Camping Caravaning :**

a) *Bilan* : le fonds de roulement est fortement négatif (- 130,5 K€), en dégradation toutefois sur 2001. La Fédération assure sa trésorerie par le décalage entre ses dettes à court terme (484 K€) et ses créances à court terme (155 K€). Une partie importante des dettes d'exploitation (230 K€) correspond au montant des assurances terrains encaissées d'avance.

#### *b) Exploitation :*

Le résultat global d'exploitation est négatif (- 14,6 K€) et en forte dégradation (il était de + 24,6 K€ en 2001). L'exercice se solde par un résultat net de - 11,3 K€ malgré une augmentation du chiffre d'affaires de 44,7 % (soit 114 K€) annihilée par une progression importante des charges externes (+ 62,4 %, soit 111 K€) et une augmentation modérée de la masse salariale (+ 3 % soit + 7 K€).

c) *Les terrains de camping :*

La Fédération Française de Camping Caravaning (FFCC) exploite 12 campings sur le territoire français. Le résultat net 2002 de l'ensemble de ces terrains (frais de gestion courante compris) est déficitaire à hauteur de 69,2 K€ :

- les trois-quarts (9 sur 12) de ces terrains sont déficitaires
- celui de Besançon-Chalezeule étant placé en 11<sup>ème</sup> position sur 12 avec un résultat net de - 15,8 K€).

En 2001, le déficit global des terrains était de 12,4 K€.

Après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier et après avoir été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ce rapport.

**«Mme Annaïck CHAUVET :** Le camping de Chalezeule est le seul camping municipal existant sur l'agglomération bisontine et tant qu'aucun autre projet n'aura vu le jour à l'échelle de l'agglomération, c'est à Besançon capitale régionale de faire son possible pour que ce camping puisse conserver son prestige retrouvé ainsi que nous l'annonçait son gérant dans la presse locale de cet été. Bien que n'ayant pas vocation au long séjour, ce camping n'est pas un camping de passage. Il accueille les adeptes de l'hébergement de plein air en visite touristique dans notre capitale mais également, de par sa situation géographique, notre capitale proche des frontières et excentrée par rapport au reste de la France, il est fréquemment visité par des personnes qui y séjournent pour des raisons familiales. Le camping de Chalezeule est alors pour elles un moyen de rendre visite à la famille ou à des amis sans s'imposer.

C'est dans cette optique de contribuer au redressement de ce camping, qui comme vous l'avez vu, affiche un déficit chronique chaque année, que je veux vous faire part ce soir d'une proposition que j'ai déjà faite auprès de M. MARIOT, la proposition de travailler ensemble à l'obtention du label de gestion environnemental, «la clé verte». «La clé verte» vise à promouvoir une gestion écologique dans le secteur de l'hébergement touristique et s'adresse principalement aux centres d'hébergement de plein air. Le label «clé verte» est pour le visiteur l'assurance d'un environnement respecté sur son lieu de séjour, et pour le camping, ce label reconnu comme étant une référence environnementale dans le milieu de l'hébergement touristique, est une aide dans les pratiques environnementales, un moyen de rendre lisibles auprès du public les efforts réalisés et également une possibilité de bénéficier de promotions à l'échelle européenne.

**M. LE MAIRE :** Merci Annaïck. Je sais que tu as déjà fait cette proposition à Jacques MARIOT mais je ne sais pas où cela en est. Jacques MARIOT me représente actuellement à une réunion sur le tourisme d'affaires à la Chambre de Commerce mais je crois qu'effectivement c'est une bonne proposition et si on pouvait avoir ce label, ce serait bien. Il faudra qu'on repose la question à Jacques MARIOT pour savoir s'il a avancé sur ce dossier, d'autant plus qu'il me semble qu'on devrait pouvoir assez facilement obtenir ce label et ce serait un plus, je suis d'accord avec toi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport d'activités.

*Récépissé préfectoral du 23 octobre 2003.*